

DNCA INVEST

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 60, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché
de Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg B 125.012
(le « **Fonds** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE DNCA INVEST-BEYOND ALTEROSA

Luxembourg, le 30 septembre 2021

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

Le conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil d'administration** ») souhaite vous informer des changements importants apportés au compartiment du Fonds DNCA INVEST-BEYOND ALTEROSA (le « **Compartiment** »).

Les termes non définis autrement dans le présent avis auront la même signification que ceux définis dans le prospectus actuel du Fonds (le « Prospectus »).

1. Modification de l'indice composite utilisé par le Compartiment

Actuellement, le Compartiment utilise l'indice composite « +30% MSCI All Countries World Net Return + 70% Bloomberg Barclays Global Treasury Index Euro Hedge Index » (l'« **Indice de référence actuel** ») à des fins de comparaison des performances et de calcul de la commission de performance.

À partir du 3 novembre 2021, le Conseil d'administration a décidé de remplacer l'Indice de référence actuel par l'indice composite « 30% MSCI All Countries World Net Return +70% Bloomberg Barclays Pan European Corporate Euro Hedged Index », ce dernier étant plus cohérent avec les changements apportés à la politique d'investissement du Compartiment telle que décrite ci-dessous.

En tant que tel et dans le cadre de l'amélioration de la communication autour de la politique d'investissement responsable, comme décrit plus en détail dans la section (2) ci-dessous, l'objectif d'investissement du Compartiment sera modifié comme suit (les changements sont soulignés ci-dessous) :

« Le Compartiment cherche à surperformer l'indice composite 30% MSCI World All Countries World Net Return (symbole Bloomberg : NDEEWN Index) + 70% Bloomberg Barclays ~~Global Treasury Index~~ Pan European Corporate Euro Hedged Index (symbole Bloomberg : ~~BTSYTRH Index~~) ~~indice composite~~ LPOSTREH , calculé dividendes réinvestis, sur la durée de placement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et qu'il intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). »

2. Modification de la politique d'investissement du Compartiment

En outre, le Conseil d'administration a décidé de clarifier la politique d'investissement du Compartiment afin (i) d'ajouter des détails supplémentaires concernant l'univers d'investissement du Compartiment et d'améliorer les informations relatives à la politique d'investissement responsable telle qu'appliquée par la société de gestion du Fonds en vue de son reclassement de l'Article 8 à l'Article 9 en vertu du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen

et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, (ii) de modifier la description des catégories d'actifs et des contrats financiers et (iii) de mettre à jour les facteurs de risque spécifiques applicables au Compartiment.

(i) Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement du Compartiment doit être lue comme suit (les modifications sont soulignées ci-dessous) :

« Le Compartiment est géré en tenant compte des principes responsables et durables.

Le Compartiment ~~favorise les caractéristiques environnementales et/ou sociales~~ a pour objectif l'investissement durable au sens de l'Article 89 du SFDR. Le Compartiment est géré en tenant compte des principes responsables et durables et vise des émetteurs dotés d'une exposition significative en pourcentage de leurs revenus aux 17 Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Le Compartiment considère au moins les objectifs suivants et procède à la publication de ces indicateurs ESG dans le cadre du suivi et de l'évolution de la performance ESG du portefeuille :

- = Indicateurs environnementaux : émissions de GES, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, utilisation des sols, etc.
- = Indicateurs sociaux : rémunération, inégalités hommes-femmes, santé et sécurité, travail des enfants, etc.
- = Indicateurs de gouvernance : corruption et pots-de-vin, évasion fiscale, etc.
- = Notation qualité ESG globale.

L'univers d'investissement initial, qui comprend 5000 émetteurs pouvant appartenir à l'indice MSCI All Countries World et à l'indice Bloomberg Barclays Pan European Corporate Euro Hedged, ainsi que les valeurs identifiées par la Société de gestion sur la base de l'analyse financière et extra-financière dans lesquelles le Compartiment a déjà investi au cours de ces dernières années. L'approche ISR est appliquée aux émetteurs sélectionnés au sein de l'univers d'investissement initial.

De cet univers d'investissement initial sont exclus les émetteurs faisant l'objet de controverses ou en infraction grave avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne. Par ailleurs, une politique stricte d'exclusion des armes controversées est adoptée et disponible sur le site internet de la Société de gestion (<https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri>).

Ainsi, le processus d'investissement et la sélection d'actions et d'obligations qui en résulte tiennent compte d'une notation interne tant sur la responsabilité d'entreprise que sur la durabilité des entreprises sur la base d'une analyse extra-financière au travers d'un modèle de notation (« Above & Beyond Analysis » ou ABA) développé en interne par la Société de gestion. Ce modèle est centré sur quatre piliers comme détaillés ci-dessous (i) responsabilité d'entreprise, (ii) transition durable, (iii) controverses et (iv) dialogue et engagement avec les émetteurs.

Le Compartiment utilise un outil développé en interne par la Société de gestion pour prendre des décisions d'investissement. Il existe un risque à ce que les modèles utilisés pour prendre ces décisions d'investissement n'exécutent pas les tâches pour lesquelles ils ont été conçus.

Le Compartiment intègre les critères ESG au titre de ses investissements directs, dont la définition de l'univers d'investissement et le reporting pour l'ensemble des sociétés grâce à la méthode dite « best in universe ». Le Compartiment peut présenter un biais sectoriel.

L'analyse et la notation interne sont basées sur des données factuelles publiées par les entreprises, qui peuvent être incomplètes ou inexactes et sur un dialogue permanent avec les chefs d'entreprise..

La responsabilité d'entreprise est un vivier surprenant d'informations permettant d'anticiper le risque des entreprises notamment au regard des interactions avec leurs parties prenantes : salariés, chaînes d'approvisionnement, clients, communautés locales, actionnaires..., quel que soit le secteur d'activité.

~~Par ailleurs, la conviction de la Société de gestion est de financer l'économie dans une perspective de long terme qui se traduit par l'identification de thématiques liées au développement durable.~~

~~Le modèle d'analyse extra-financière utilisé par la Société de gestion pour le Compartiment est un outil interne basé sur les éléments suivants :~~

- ~~—— Notation de Responsabilité des entreprises~~
- ~~—— ☐ Exposition à la transition durable ;~~
- ~~—— ☐ Analyse des controverses ;~~
- ~~—— ☐ Enregistrements des réunions et de l'actualité des entreprises.~~

L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décline en quatre volets : la responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.), la responsabilité environnementale (empreinte environnementale de la chaîne de production et cycle de vie des produits ou approvisionnement responsable, consommation d'énergie et consommation d'eau, émissions de CO2 de l'entreprise et gestion des déchets, etc.), la responsabilité envers les travailleurs et la responsabilité envers la société (éthique et conditions de travail sur la chaîne de production, traitement des salariés – sécurité, bien-être, diversité, représentation des salariés, salaires, qualité des produits ou services vendus, etc.). Chaque aspect est évalué indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Chaque dimension est décomposée en un ensemble de critères qui sont environ 25 au total. Cette analyse approfondie, alliant recherches qualitatives et quantitatives, aboutit à une notation sur 10.

Par ailleurs, le suivi du niveau de controverse est pris en compte directement dans la responsabilité d'entreprise et peut affecter la notation

La transition durable se concentre sur les impacts positifs que les entreprises génèrent à travers leurs activités, produits et services. L'objectif est d'identifier si une entreprise contribue à la transition durable. Dans le modèle, ce pilier a été décomposé en 5 grands thèmes : la transition démographique (inclusion des seniors, accès à l'éducation, etc.), la transition médicale (accès aux soins, diagnostic médical, lutte contre les endémies, etc.), la transition économique (développement des infrastructures, numérisation, accès à la connectivité, etc.), la transition de style de vie (extension du mode de vie des produits, économie circulaire, mobilité durable, etc.) et la transition écologique (énergies renouvelables, biodiversité, mobilité verte, etc.). Environ 34 activités contribuant à la transition durable ont été identifiées et intégrées dans le modèle.

~~Les recherches et les notations sont réalisées en interne par la Société de gestion grâce à des communications et des déclarations des entreprises qui représentent la majorité des informations utilisées.~~

~~Le Compartiment applique un outil développé en interne par la Société de gestion pour prendre des décisions d'investissement. Le risque existe que les modèles utilisés pour prendre ces décisions d'investissement n'exécutent pas les tâches pour lesquelles ils ont été conçus.~~

L'utilisation de l'outil interne repose sur l'expérience, les relations et l'expertise du personnel de la Société de gestion.

En raison de la stratégie d'investissement responsable, le Compartiment exclut strictement les activités suivantes :

- Production de tabac ;

- Production d'armes supérieure à 10 % du chiffre d'affaires ;
- Production de charbon supérieure à 10 % du chiffre d'affaires ;
- Extraction de charbon métallurgique supérieure à 10 % du chiffre d'affaires ;
- Toute extraction de charbon thermique ;
- Production de pétrole et de gaz non conventionnelle supérieure à 10 % du chiffre d'affaires ;
- Production conventionnelle de pétrole et de gaz supérieure à 10 % du chiffre d'affaires ;
- Entreprises qui enfreignent gravement les principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Le Compartiment ne saurait investir plus de 5 % de ses actifs nets dans des émetteurs exerçant les activités suivantes :

- Production d'électricité à base de charbon supérieure à 10 % du chiffre d'affaires ;
- Production d'électricité d'origine nucléaire supérieure à 30 % du chiffre d'affaires.

La stratégie d'investissement globale du Compartiment est de chercher à améliorer la performance d'un investissement patrimonial. Par la gestion active d'un portefeuille d'actions et de produits de taux, il vise à offrir une alternative aux investissements en obligations et obligations convertibles (en direct ou via des fonds de placement) ainsi qu'une alternative aux fonds libellés en euros. Le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie sur le capital investi.

Concernant les investissements en emprunts d'État : cette classe d'actifs fait l'objet d'une analyse extra-financière en 7 dimensions comprenant :

- Gouvernance : État de droit, respect des libertés, qualité des institutions et du cadre réglementaire
- Politique : vie démocratique
- Santé : démographie et qualité de vie
- Éducation et formation
- Cohésion sociale : inégalités, emploi, protection sociale
- Climat : risques et politique énergétique
- Écosystèmes : ressources et protection

Tous les investissements dans cette classe d'actifs font l'objet d'une analyse approfondie de ces dimensions et d'une évaluation qui est prise en compte dans la décision d'investissement.

Conformément à l'approche fondamentale de l'équipe de gestion, le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

- = La première étape consiste à exclure les entreprises présentant des risques élevés en matière de responsabilité d'entreprise (note minimum de 4/10 dans notre modèle interne). Cette sélection remplit les conditions du label ISR français.*
- = La deuxième étape est basée sur la sélection d'émetteurs et de sociétés identifiés pour satisfaire à la stratégie durable du Compartiment (c'est-à-dire des émetteurs qui apportent des solutions de développement durable).*
- = La troisième étape consiste à constituer un portefeuille en fonction d'une analyse fondamentale et de la liquidité et de la valorisation des sociétés considérées.*

Le Compartiment est géré en tenant compte des exigences du label ISR français, que le Compartiment possède, qui entraîne l'exclusion d'au moins 20 % des pires émetteurs d'actions de son univers d'investissement, et qui implique une analyse extra-financière (i) d'au moins 90 % des actifs des Compartiments composés de titres de créance et d'instruments du marché monétaire bénéficiant d'une notation de crédit Investment Grade, de dette souveraine émise par des pays développés et (ii) d'au moins 75 % des actifs des Compartiments composés de titres de créance et d'instruments du marché monétaire avec une notation de crédit Haut rendement ou sans notation et de dette souveraine émise par des pays « émergents ». En tant que tel, le Compartiment n'investira pas dans ces émetteurs. La

Société de gestion est également signataire du code de transparence AFG-FIR-EUROSIF pour les fonds ISR ayant obtenu un Label pour le grand public. »

(ii) Description des catégories d'actifs et des contrats financiers

Le Conseil d'administration a décidé de modifier la description des catégories d'actifs et des contrats financiers afin (i) d'ajouter la possibilité d'investir dans des titres entrant dans le cadre de la « Rule 144A » et (ii) de clarifier les investissements du Compartiment dans des instruments financiers dérivés.

Ainsi, à partir du 3 novembre 2021, la section « Description des catégories d'actifs et des contrats financiers » de la fiche descriptive du Compartiment sera modifiée comme suit (les modifications sont soulignées ci-dessous) :

« Le Compartiment peut investir à tout moment dans les limites suivantes dans les titres suivants :

- Jusqu'à 100 % de ses actifs nets peuvent être exposés à des titres à revenu fixe libellés en euro ou dans une autre devise, composés de titres émis par des émetteurs du secteur public ou privé, notés Investment Grade.*
- Jusqu'à 50 % de ses actifs nets peuvent être composés de titres à revenu fixe appartenant à la « catégorie spéculative » (c'est-à-dire dont la notation est inférieure à une notation Standard & Poor's à court terme de minimum A-3 ou une notation Standard & Poor's à long terme de minimum BBB- ou équivalente avec un minimum de CCC) ou non notés.*
- Jusqu'à 5 % de ses actifs nets peuvent être investis dans des titres pouvant être qualifiés de titres en difficulté (c'est-à-dire ayant une notation Standard & Poor's inférieure à la notation à long terme CCC ou équivalente).*
- Le Compartiment peut investir jusqu'à 15 % de ses actifs nets dans des titres adossés à des actifs (ABS) et des titres adossés à des créances hypothécaires (MBS) qui consisteront en des titres notés au moins B- par Standard & Poor's par exemple ou qui sont considérés d'une qualité de crédit comparable par la Société de gestion.*

Le Compartiment peut investir dans des titres de créance à taux fixe, variable ou indexés sur l'inflation et des titres de créance négociables dans les limites suivantes selon les catégories d'obligations spécifiques :

- Obligations convertibles ou échangeables : jusqu'à 50 % du total de ses actifs nets ;*
- Obligations convertibles contingentes (Obligations « Coco ») : jusqu'à 20 % du total de ses actifs nets ;*

La Société de gestion ne fondera pas uniquement ses décisions d'investissement sur les notations attribuées par des agences de notation indépendantes, mais procèdera également à sa propre évaluation du risque de crédit.

Dans tous les cas, le Compartiment n'investira pas dans des titres pouvant être considérés comme « en défaut » au moment de l'investissement ou pendant leur durée de détention dans le portefeuille. Les titres à revenu fixe susceptibles d'être rétrogradés au cours de leur vie seront cédés dans les meilleurs délais dans le respect de l'intérêt des actionnaires.

- Jusqu'à 50 % de ses actifs nets en actions ou titres équivalents d'émetteurs appartenant à toutes les catégories de capitalisation boursière dont le siège se situe dans les pays de l'OCDE*
- L'investissement en actions ou titres équivalents émis par des émetteurs dont la capitalisation est inférieure à 200 millions d'euros ne peut dépasser 5 % des actifs nets du Compartiment.*
- La durée modifiée du portefeuille du Compartiment sera limitée à 7 ans.*
- Jusqu'à 100 % de ses actifs nets en titres d'entreprises situées en dehors des pays de l'OCDE.*
- Jusqu'à 100 % de ses actifs nets en titres libellés dans une autre devise que l'euro.*

Le risque de change ne dépassera pas 100 % des actifs nets du Compartiment.

Le Compartiment n'investira pas dans des titres de créance (dette souveraine) émis par les États-Unis. Néanmoins, le Compartiment peut nécessiter des instruments financiers dérivés dans le but de couvrir l'exposition au marché américain (par le biais d'obligations d'entreprises américaines).

La proportion des investissements du Compartiment dans des OPCVM ou FIA réglementés ouverts aux investisseurs non professionnels (selon la Directive européenne 2011/61/UE) et remplissant initialement les conditions requises pour être considérés comme d'autres OPC conformément à l'Article 41(1) de la Loi, y compris les ETF, ne doit pas dépasser 10 % de ses actifs nets.

Le Compartiment ne peut investir plus de 10 % de ses actifs nets en valeurs mobilières récemment émises qui seront admises à la cote officielle d'une bourse ou d'un autre marché dans un délai d'un an. Cette restriction ne s'appliquera pas aux investissements du Compartiment dans certains titres américains connus sous le nom de titres entrant dans le cadre de la « Rule 144A » à condition que (i) les titres soient émis avec un engagement d'enregistrement auprès de la Securities and Exchanges Commission des États-Unis dans l'année suivant leur émission et (ii) les titres ne sont pas des titres illiquides, par exemple ils peuvent être réalisés par le Compartiment dans un délai de sept (7) jours au cours, ou approximativement au cours, auquel ils sont valorisés par le Compartiment.

Le Compartiment peut investir dans des titres libellés dans n'importe quelle devise. Cependant, l'exposition aux devises autres que la devise de référence peut être couverte par rapport à la devise de référence afin de modérer les risques de change. Plus précisément, des contrats à terme standardisés (« futures ») et des contrats de change à terme (« forwards ») peuvent être utilisés à cette fin.

Afin d'atteindre l'objectif d'investissement, le Compartiment peut également investir ses actifs nets dans des actions ou des instruments financiers dérivés connexes (tels que les CFD ou les DPS) ainsi que dans des obligations convertibles, des warrants et des droits qui peuvent intégrer des dérivés, aux fins de la couverture ou de l'augmentation du risque actions et de taux d'intérêt sans rechercher de surexposition.

En outre, le Compartiment peut utiliser tous types d'instruments dérivés éligibles négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré lorsque ces contrats sont mieux adaptés à l'objectif de gestion ou offrent des coûts de négociation inférieurs. Ces instruments peuvent inclure, sans s'y limiter, des contrats à terme standardisés, des options, des swaps, un indice de CDS-sur-indices et des CDS. Les instruments dérivés peuvent être ~~couvert~~ utilisés aux fins de la couverture ~~et/ou fins d'exposition de l'augmentation du risque actions et de taux d'intérêt sans rechercher de surexposition.~~

Le Compartiment peut avoir recours à des dépôts et à des emprunts conformément à la Section 3 Restrictions d'investissement et d'emprunt de la partie générale du Prospectus.

En cas de conditions de marché défavorables, le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment peut utiliser des techniques et des instruments relatifs aux valeurs mobilières et aux instruments du marché monétaire pour une gestion efficace de portefeuille. »

(iii) Facteurs de risque spécifiques applicables au Compartiment

Un facteur de risque spécifique relatif à l'investissement dans des Titres entrant dans le cadre de la « Rule 144A » sera ajouté au profil de risque du Compartiment conformément à la politique d'investissement révisée.

3. Changement apporté à la méthode de gestion des risques

Le Compartiment utilise actuellement la méthode de la 'value-at-risk' absolue dans le cadre du calcul de son exposition globale.

À partir du 3 novembre 2021, le Conseil d'administration a décidé que l'exposition globale au risque du Compartiment sera surveillée en utilisant l'approche par les engagements qui est plus cohérente avec les changements apportés à la politique d'investissement du Compartiment comme décrit au point 2 ci-dessus.

Si vous estimez que les changements mentionnés aux points 1. et 2. (ii) ci-dessus ne répondent plus à vos exigences d'investissement, vous pouvez demander le rachat de vos actions, sans frais, sauf taxes éventuelles, jusqu'au 2 novembre 2021 à 12h00 (heure de Luxembourg).

Les changements présentés dans cet avis seront inclus dans la prochaine mise à jour du Prospectus et des DICl du Compartiment qui peuvent être obtenus gratuitement sur demande au siège social du Fonds à l'adresse indiquée ci-dessus.

Le prospectus (en anglais), les documents d'information clé (en français) et les derniers rapports périodiques (en anglais) sont également disponibles gratuitement auprès de l'établissement chargé du service financier en Belgique : BNP Paribas Securities Services, 2 boulevard Louis Schmidt, 1040 Bruxelles.

Notre équipe commerciale reste à votre entière disposition en cas de besoin d'informations supplémentaires sur la modification du Compartiment.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées,

Le Conseil d'administration
DNCA INVEST